FSA
Fédération suisse des aveugles et malvoyants

Décisions de la séance ordinaire du Comité fédératif du 20 août 2016 à Berne

Lors de sa séance ordinaire du 20 août 2016, le Comité fédératif a pris les décisions suivantes :

- Il a approuvé la convention de prestations devant être conclu avec l'association Ecole de la pomme.
- Il a fixé les taux de contribution pour les prestations directes, sans lien avec le handicap, applicables à partir de 2017.
- Il a révisé et précisé les dispositions d'exécution pour le remboursement des frais d'accompagnants.
- Au cours des dernières années, la FSA a soutenu les études sur l'accessibilité des sites internet suisses, réalisées par la Fondation Accès pour tous. Etant donné que la FSA profite des résultats de ces études et en retire des informations pertinentes pour son activité, le Comité fédératif a décidé de soutenir financièrement, dans le cadre du budget actuel, l'étude 2016 également.
- Suite à la fermeture du service de consultation de Bâle, la section de la Suisse nord-occidentale est tenue de reconvertir les locaux du service en appartement. Le Comité fédératif a décidé de verser à la section une contribution aux frais de transformation.
- Le Comité fédératif a examiné en première lecture le budget 2017 de la FSA. Le Conseil des sections va se pencher à son tour sur le budget 2017 lors de sa séance du 3 septembre 2016. Les résultats des délibérations du CF et du CS seront intégrés au budget, lequel sera soumis en deuxième lecture au CF pour la séance du 22 octobre.
- Le Comité fédératif a fixé ses séances pour 2017 aux dates suivantes
  - Samedi 11 février
  - Vendredi/samedi 7 et 8 avril ; un des deux jours sera consacré à la stratégie et se déroulera conjointement avec une délégation du Conseil des sections.
  - Vendredi 9 juin (préparation de l'Assemblée des délégués)
  - Samedi 19 août
  - Vendredi 20 octobre
  - Vendredi 15 décembre
  - Date de réserve : samedi 16 décembre.

Berne, le 22 août 2016 KM/Mk